



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur	PDCC, par Mathieu Gachnang (suppl.)
Objet	Pour une augmentation du nombre de places d'apprentissage à la base aérienne de Sion
Date	12.09.2017
Numéro	3.0342

Il est exact que lors de la signature de la Convention tripartite entre la Confédération, le canton et la ville de Sion, la possibilité de former plus d'apprentis que ceux (36 au total) qui sont directement financés par la Confédération a été prévue. Dans ce cas, le canton et la ville se sont engagés à assumer les coûts supplémentaires des formateurs. Les infrastructures et équipements existant permettent, en effet, de former quelques apprentis supplémentaires par année, soit environ 4, pour un total de 16 sur 4 ans.

Le SFOP a eu plusieurs séances avec les responsables du Centre de formation de la base aérienne, avec le Président de la ville de Sion, mais également avec les responsables d'Aérocampus, Société sise sur le site de l'Aéroport de Sion, pour voir dans quelle mesure la formation de polymécaniciens avec orientation maintenance d'aéronefs, selon le plan de formation officiel, pouvait être proposée et développée.

Les contacts et discussions sont en cours, mais n'ont pas encore abouti. La Convention prévoit d'optimiser les installations et équipements du Centre de formation de la base aérienne afin de former plus d'apprentis et par là-même d'augmenter le nombre potentiel de jeunes qui pourront ensuite poursuivre leurs formations dans les HES, et en particulier dans la HEI de Sion.

Nous avons également, en parallèle au maintien et au développement du Centre de formation de la base aérienne, d'autres projets en cours, afin d'augmenter, en tenant compte des besoins de l'industrie et de la HES, le nombre d'apprentis dans les métiers de la technique et de la mécanique. Par exemple, la récente création du Centre de formation en Technologie Industrielle (CFTI) de Chippis pour les professions de polymécaniciens et d'automaticiens en collaboration avec Constellium et les Communes de Sierre et de Chippis.

Nous sommes sensibles et disposés à former un maximum de jeunes dans ces domaines dont l'économie valaisanne a besoin pour se maintenir à son niveau actuel, voire pour se développer, et proposons de recruter 2 à 4 apprentis supplémentaires, pour autant que les candidatures reçues soient de qualité suffisante, dès la rentrée scolaire d'août 2019.

Conséquences sur la bureaucratie : néant

Conséquences financières : salaire d'un EPT enseignant, puis de 2 EPT, déduction faite de la participation de la ville

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : 1 en 2019-2020, voire 2 dès 2020-2021

Conséquences RPT : néant

Il est proposé l'acceptation du postulat.

Sion, le 14 janvier 2019